

automobiles utilisant l'énergie emmagasinée dans cette curieuse série de transformations où l'électricité a joué son rôle pour la production du produit gazogène : le *carbure de calcium*.

Enfin, en combinant convenablement un brûleur à gaz, l'acétylène donnera probablement la solution du problème si souvent cherché : le gaz à la campagne.

## LA BANQUE DU PEUPLE

Depuis notre dernier numéro, MM. A. L. De Martigny, gérant de la Banque Jacques Cartier et W. W. L. Chipman, secrétaire-trésorier de l'Association des Banques et gérant de la Chambre de Compensation de Montréal ont été nommés caissiers-conjoints de la Banque du Peuple, pour trois mois.

C'est le temps jugé nécessaire pour remettre les choses au point. Le devoir des caissiers temporaires est d'examiner tous les comptes de la Banque, de faire rentrer les sommes dues, de transiger toutes les opérations de la liquidation et finalement d'établir la situation et de faire rapport aux directeurs et aux actionnaires.

On pense qu'il faudra de trois à quatre semaines au moins aux deux caissiers pour présenter leur rapport et ce temps nous paraît même court, car depuis qu'ils sont entrés en fonctions, ils sont littéralement assiégés par d'anciens clients de la Banque à qu'ils doivent répondre quand ils ne les ont pas eux-mêmes appelés pour s'entendre sur des questions de règlement.

A notre avis, les directeurs ont été bien inspirés dans leur choix qu'ils auraient fait difficilement meilleur.

Les gros comptes de découvert qui sont la cause apparente de la suspension de la Banque sont en bonne voie de règlement ; l'un d'eux est bien et dûment garanti et deux autres le seront fort probablement ces jours-ci ; on examine actuellement les titres de garantie.

C'est le moment de répéter ce que nous avons dit déjà, mais à mots couverts, car il est nécessaire d'établir les responsabilités qu'un confrère, le *Canadian Journal of Commerce*, semble n'avoir pas comprises quand il veut rendre responsables tous les employés, même les employés inférieurs, des découverts trop considérables faits à certains clients de la Banque.

S'il n'était pas prudent d'avancer à trois ou quatre maisons seulement

des sommes représentant le montant du capital versé, cela ne fait aucun doute et le proverbe : qu'il ne vaut rien de mettre tous ses œufs dans le même panier, s'applique aussi bien aux Banques qu'aux simples particuliers.

Le gérant ou, si l'on aime mieux, le caissier a manqué de prudence tout au moins et les directeurs ont à partager sa responsabilité, car il était de leur devoir, et dans leur intérêt personnel et dans l'intérêt des actionnaires, de veiller à ce que le gérant ne commît point de ces imprudences. On dit que les directeurs ignoraient que des découverts aussi considérables eussent été faits à certaines maisons par le gérant. Ils n'auraient pas dû l'ignorer, d'abord parce qu'un caissier de banque a une autorité limitée, ensuite parce que les directeurs auraient dû et devraient examiner les comptes de temps à autre.

Bien plus, ces gros chiffres de découverts ne se sont pas faits du jour au lendemain, alors à quoi servent donc les auditions de comptes ?

En vertu de l'art. 17 de sa charte la Banque est tenue d'avoir un Bureau d'Audition des comptes formé de trois de ses associés commanditaires.

Le même article oblige ces auditeurs à *inspecter tous les livres de compte, papiers et pièces justificatives et à faire rapport à l'assemblée du premier lundi de mars*.

Retenons cette date.

Comme on le voit, les responsabilités sont nombreuses, au moins moralement, et elles sont suffisantes, si chacun remplit consciencieusement ses obligations.

Mais pourquoi notre confrère, plus haut cité, veut-il y joindre la responsabilité de tout le personnel ? L'Inspecteur, il aurait pu s'en convaincre facilement, n'a sous sa responsabilité que les succursales du dehors, l'ouverture des crédits et les comptes à Montréal étaient du domaine absolu du gérant et du bureau de direction ; on ne voit guère les autres employés conseiller le gérant ou critiquer les actes du bureau de direction ; dans toute administration organisée chacun a ses devoirs et sa besogne tracés et chacun a sa responsabilité et le premier des devoirs est l'obéissance aux ordres des supérieurs.

Nous disions donc que le rapport des auditeurs devait être présenté le premier lundi de mars et ce n'est qu'au commencement du mois courant, c'est-à-dire quatre mois après cette date que la Banque du Peuple

a vu commencer pour elle l'ère des difficultés.

Ce n'est donc pas dans le rapport des auditeurs que le président de la Banque a pris peur quand il a vu l'énormité de certains découverts par rapport au capital de la banque.

Puisqu'il n'avait pas su voir par lui-même jusqu'où la banque se trouvait engagée avec certains clients, il aurait dû peser la responsabilité qu'il partageait avec ses collègues et garder son sang-froid pour réparer le mal. Malheureusement il a parlé et, certains spéculateurs voyant un beau coup à faire, se sont empressés d'empirer le mal, pour mieux pêcher en eau trouble.

Les actions baissant, les déposants se sont effrayés outre mesure, la peur est devenue de la panique : tout le monde s'est rué en même temps à la caisse et le million avancé par d'autres banques pour faire face à la situation n'a fait qu'une bouchée.

Tel est en peu de mots l'histoire des responsabilités et de la cause de la suspension de la banque.

Il est bon de dire à la louange des déposants des succursales du dehors qu'ils n'ont pas perdu leur calme, ils ont tenu bon, et ce n'est qu'à Montréal que les déposants ont fait l'assaut des guichets de la banque.

Quelques journaux ont indiqué le montant des billets retirés de la circulation par la banque dans ces derniers temps ; il n'est pas possible de connaître maintenant ce montant exact, car les succursales ont reçu ordre d'arrêter leurs comptes à la date du 24 au soir.

Une question a été posée demandant si les déposants de la Banque d'Épargnes ont un privilège sur les déposants ordinaires ; il n'en ont aucun et rentrent dans la catégorie des créanciers ordinaires de la Banque.

La Banque Nationale a pris la suite des opérations de la Banque du Peuple à St Hyacinthe avec le même gérant ; les deux banques se trouvent bien de cet arrangement et le commerce n'a qu'à s'en féliciter.

Nous croyons que c'est l'intention de la Banque du Peuple de fermer toutes ses succursales et de ne continuer les opérations qu'à Montréal quand elle reprendra les affaires.

On sait que depuis quelques années, la France et la Suisse se battaient à coups de tarifs douaniers et qu'un malaise sérieux existait de ce fait dans les relations commerciales des deux pays.

Après de longs pourparlers, un arrangement commercial s'est fait sur des bases qui semblent satisfaire les deux pays voisins.